



Réunion du Vendredi 24 Novembre 2017

Début de séance : 18 h 00

Fin de séance : 20 h 00

Présents : Jean Yves TAS Président de la commission.

Messieurs Pascal TRANQUILLE – Claude CHEVESSIER – Jean Marie BECRET.

Absents Excusés : Messieurs Pascal LEFEVRE – Jean DENEUVILLE – Luc LAFORGE – Franck PORET.

Le président ouvre la séance en adressant ses plus vifs remerciements aux anciens membres de la commission Ethique qui ont toujours œuvré au bon fonctionnement de cette commission pendant ces dernières années, dans l'intérêt du football.

Il demande ensuite de faire un tour de table pour mettre en place l'organisation nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de la dite commission.

Compétition U15 R2 – Journée 3 – St Just en Chaussée / Amiens RC du 30 septembre 2017

La commission prend donc connaissance du dossier qui lui a été transmis par la commission de discipline, du rapport de l'arbitre Monsieur Damien PETEL et du courriel de Monsieur Stéphane BOURGOIN responsable jeunes de Saint Just en Chaussée.

Lecture des documents faite,

Les personnes auditionnées n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision de la commission.

Audition de Monsieur Damien PETEL, Arbitre de la rencontre, puis de Monsieur Stéphane BOURGOIN Responsable jeunes de St Just en chaussée.

Après étude des différentes pièces versées au dossier, des auditions faites et de l'échange constructif établi entre les deux parties.

La commission :

Considérant que conformément aux dispositions de la charte Ethique du Football Annexe 8 des comportements répréhensibles et recommandations / obligations des règlements généraux de la FFF.

Rappelle au devoir de sa charge Monsieur Stéphane BOURGOIN, responsable des jeunes de St Just en chaussée.

Le secrétaire de séance

Jean Marie BECRET.

Le président

Jean Yves TAS.